



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquante-sixième session

Bonn, 6-16 juin 2022

Point 18 de l'ordre du jour

Questions relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique

**Questions relatives à l'Action pour l'autonomisation
climatique**

Projet de conclusions proposé par la Présidente

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est félicité de l'organisation du Dialogue 2022 sur l'Action pour l'autonomisation climatique, qui s'est tenu en marge de la session¹ et était axé sur la participation des enfants et des jeunes à l'exécution du programme de travail de Glasgow dans les quatre domaines prioritaires², et a souligné l'importance de cette participation.
2. Le SBI a chargé le secrétariat d'inclure des éléments d'information sur le Dialogue 2022 dans le rapport annuel de synthèse sur les progrès réalisés dans le cadre de l'exécution des activités inscrites au programme de travail de Glasgow³.
3. Le SBI s'est félicité de l'atelier technique pertinent⁴ qui s'est tenu en marge de la session⁵ et a indiqué que cet atelier avait permis aux Parties d'élaborer un plan d'action axé sur une action immédiate au moyen d'activités à court terme, bien définies et limitées dans le temps qui sont guidées par les domaines prioritaires spécifiés dans le programme de travail de Glasgow⁶.
4. Le SBI a pris note de l'estimation des incidences budgétaires de l'exécution par le secrétariat des activités prévues au paragraphe 2 ci-dessus.
5. Le SBI a demandé que les activités du secrétariat prévues dans les présentes conclusions soient exécutées sous réserve de la disponibilité de ressources financières.
6. Le SBI est convenu de poursuivre l'examen de cette question à sa cinquante-septième session (novembre 2022) en tenant compte de la note informelle établie à la présente session par les cofacilitateurs pour ce point de l'ordre du jour⁷.

¹ Voir <https://unfccc.int/event/in-session-action-for-climate-empowerment-dialogue>.

² Cohérence des politiques ; la coordination des mesures ; les outils et l'appui ; le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports.

³ Voir décisions 18/CP.26, par. 12 a) et 22/CMA.3, par. 12 a).

⁴ Voir décisions 18/CP.26, par. 11 f) et 22/CMA.3, par. 11 f).

⁵ Voir <https://unfccc.int/event/SBI56-ace-technical-workshop>.

⁶ Voir décisions 18/CP.26, par. 11 e) et 22/CMA.3, par. 11 e).

⁷ Voir <https://unfccc.int/documents/510612>.

